

APERÇU DU FONDS

Fonds alternatif EHP Arbitrage mondial

Parts de catégorie A

Le 1^{er} janvier 2019



Le présent document renferme des renseignements essentiels sur les parts de catégorie A du Fonds alternatif EHP Arbitrage mondial (le « Fonds »). Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec EHP Funds Inc. (le « gestionnaire ») au numéro sans frais 1-833-360-3100 ou au 416-360-0310 (les appels à frais virés sont acceptés), ou à l'adresse info@ehpfunds.com, ou visitez le www.ehpfunds.com.

Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Ce Fonds est un fonds alternatif. Il a la capacité d'investir dans différentes catégories d'actifs ou de recourir à des stratégies de placement qui ne peuvent être utilisées par les OPC traditionnels. Parmi les stratégies particulières qui distinguent ce Fonds d'un OPC traditionnel, on compte l'utilisation accrue d'instruments dérivés à des fins de couverture ou à d'autres fins que des fins de couverture, une capacité accrue de vente de titres à découvert, ainsi que la possibilité d'emprunter des liquidités à des fins de placement. Même si ces stratégies sont utilisées conformément aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds, dans certaines conditions du marché, il est possible qu'elles contribuent à accélérer le rythme auquel votre placement perd de la valeur.

BREF APERÇU

Code du Fonds :	EHF600A	Gestionnaire du Fonds :	EHP Funds Inc.
Date de création de la catégorie :	Le 10 août 2018	Gestionnaire de portefeuille :	EHP Funds Inc.
Valeur totale du Fonds au 1 ^{er} janvier 2019 :	Non disponible parce que le Fonds est nouveau	Distributions :	En décembre de chaque année
Ratio des frais de gestion (RFG) :	Non disponible parce que le Fonds est nouveau	Placement minimal :	Placement minimal initial de 2 000 \$, placement minimal ultérieur de 500 \$
Effet de levier : L'exposition brute globale du Fonds ne doit pas être supérieure à 300 % de sa valeur liquidative, calculée quotidiennement. Dans une conjoncture du marché normale, l'exposition brute globale du Fonds devrait se situer dans une fourchette de 100 % à 225 % de sa valeur liquidative.			

Quel type de placement le Fonds fait-il?

L'objectif de placement du Fonds est de générer un rendement total positif au cours d'un cycle du marché, quelle que soit la conjoncture ou l'orientation générale du marché, qui présente une faible corrélation avec les marchés des titres de participation. Le Fonds utilise des stratégies de placement alternatives, notamment des stratégies visant des arbitrages de fusions, des positions acheteur et vendeur sur des titres de participation, des arbitrages de titres convertibles et des positions acheteur et vendeur sur des titres de crédit, en investissant, dans le cadre de la réalisation de ces stratégies, dans des titres de participation négociés sur des marchés de pays développés, des titres à revenu fixe, des titres convertibles, des FNB de titres à revenu fixe, des FNB de titres de participation, des sociétés d'acquisition à vocation spécifique (des « SAVS ») et des contrats dérivés à terme sur titres du Trésor. Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de ses actifs nets, et même davantage, dans des titres de participation d'émetteurs étrangers. Le Fonds effectue des ventes à découvert et/ou des emprunts aux fins de placement.

L'exposition brute globale du Fonds ne doit pas dépasser les limites relatives à l'utilisation d'un levier financier qui sont décrites à la rubrique « Stratégies de placement » du prospectus simplifié du Fonds ou tel qu'il est permis par les lois sur les valeurs mobilières applicables.

Les graphiques suivants donnent un aperçu des placements du Fonds au 1^{er} janvier 2019.

10 principaux placements (au 1^{er} janvier 2019)

Cette information n'est pas disponible parce que le Fonds est nouveau.

Répartition des placements (au 1^{er} janvier 2019)

Cette information n'est pas disponible parce que le Fonds est nouveau.

Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Le gestionnaire estime que la volatilité de ce fonds est de **faible à moyen**.

Puisqu'il s'agit d'un nouveau fonds, le niveau de risque ne constitue qu'une estimation faite par le gestionnaire. En règle générale, ce niveau est établi en fonction de la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du Fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds? » dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des fonds, ce Fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du Fonds?

Cette section vous indique le rendement annuel des parts de catégorie A du Fonds au cours de la dernière année. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Ces frais réduisent le rendement de vos placements.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des parts de catégorie A du Fonds au cours de la première année civile d'existence du Fonds. Il est important de noter que le rendement passé du Fonds n'est pas indicatif du rendement futur.

Cette information n'est pas disponible parce que le Fonds est nouveau.

Rendement moyen

Cette information n'est pas disponible parce que le Fonds est nouveau.

Meilleur et pire rendement sur 3 mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de catégorie A du Fonds sur 3 mois depuis la création du Fonds. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer.

Cette information n'est pas disponible parce que le Fonds est nouveau.

À qui le fonds est-il destiné?

Ce Fonds peut vous convenir si :

- vous recherchez un portefeuille de placements alternatifs qui produit un rendement absolu, selon une faible corrélation, que vous détiendrez dans le cadre de votre portefeuille équilibré;
- vous voulez bénéficier d'une exposition à des possibilités d'arbitrage qui présentent une faible corrélation par rapport aux marchés des titres de participation;
- vous recherchez un placement à moyen ou à long terme; et
- vous pouvez tolérer un niveau de risque de faible à moyen.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le Fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de catégorie A du Fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une catégorie et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition :

OPTION DE FRAIS D'ACQUISITION	CE QUE VOUS PAYEZ		COMMENT ÇA FONCTIONNE
	En pourcentage (%)	En dollars (\$)	
Frais d'acquisition initiaux	0 % à 5 % du montant que vous investissez	0 \$ à 50 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie	Vous négociez le taux avec votre représentant. Les frais d'acquisition initiaux sont déduits du montant que vous investissez et sont versés à votre représentant à titre de commission.

2. Frais du Fonds :

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du Fonds.

Les frais du Fonds se composent des frais de gestion, des frais d'exploitation et des frais d'opérations. Les frais de gestion annuels de la catégorie A du Fonds correspondent à 1,90 % de la valeur liquidative des parts de catégorie A du Fonds. Puisque ce Fonds est nouveau, les frais d'exploitation et d'opérations ne sont pas encore connus.

Le Fonds verse au gestionnaire une rémunération au rendement trimestrielle qui correspond à 15 % de l'écart positif entre le rendement total des parts de catégorie A du Fonds et le rendement le plus élevé jamais atteint pour cette catégorie. Le rendement total est calculé après avoir pris en compte tous les autres frais du Fonds.

Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts du Fonds. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

Le gestionnaire verse la commission de suivi à la société de votre représentant. Il la prélève sur les frais de gestion et la calcule en fonction de la valeur de votre placement.

Pour les parts de catégorie A du Fonds, le gestionnaire verse à la société de votre représentant une commission de suivi annuelle correspondant à 1 % de la valeur totale des parts de catégorie A du Fonds détenues dans votre compte. Cette commission correspond à 10 \$ par tranche de 1 000 \$ investie.

3. Autres frais :

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais pour acheter, détenir, vendre ou échanger des parts de catégorie A du Fonds.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Opérations à court terme inappropriées	Des frais correspondant à 2 % du montant substitué ou racheté vous seront facturés par le Fonds si vous réalisez des opérations à court terme inappropriées. Ces frais sont versés au Fonds.
Frais de substitution ou de reclassement	La société de votre courtier pourrait vous facturer des frais de substitution ou de reclassement, selon le cas, allant jusqu'à 2 % établis en fonction de la valeur liquidative de la catégorie de parts donnée d'un Fonds dont vous faites la substitution ou le reclassement. Vous pouvez négocier ces frais avec votre représentant. Les frais de courtier liés aux substitutions et aux reclassements sont réglés au moyen du rachat des parts que vous détenez.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par les lois sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Fonds, communiquez avec EHP Funds Inc. ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du Fonds constituent les documents légaux du Fonds.

EHP Funds Inc.
45 Hazelton Avenue, Bureau B
Toronto (Ontario) M5R 2E3

Téléphone : 416-360-0310
Numéro sans frais : 1-833-360-3100
Courriel : info@ehpfunds.com
www.ehpfunds.com

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les OPC, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.

APERÇU DU FONDS

Fonds alternatif EHP Arbitrage mondial
Parts de catégorie UA (catégorie en dollars américains)
Le 1^{er} janvier 2019



Le présent document renferme des renseignements essentiels sur les parts de catégorie UA du Fonds alternatif EHP Arbitrage mondial (le « Fonds »). Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec EHP Funds Inc. (le « gestionnaire ») au numéro sans frais 1-833-360-3100 ou au 416-360-0310 (les appels à frais virés sont acceptés), ou à l'adresse info@ehpfunds.com, ou visitez le www.ehpfunds.com.

Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Ce Fonds est un fonds alternatif. Il a la capacité d'investir dans différentes catégories d'actifs ou de recourir à des stratégies de placement qui ne peuvent être utilisées par les OPC traditionnels. Parmi les stratégies particulières qui distinguent ce Fonds d'un OPC traditionnel, on compte l'utilisation accrue d'instruments dérivés à des fins de couverture ou à d'autres fins que des fins de couverture, une capacité accrue de vente de titres à découvert, ainsi que la possibilité d'emprunter des liquidités à des fins de placement. Même si ces stratégies sont utilisées conformément aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds, dans certaines conditions du marché, il est possible qu'elles contribuent à accélérer le rythme auquel votre placement perd de la valeur.

BREF APERÇU

Code du Fonds :	EHF600UA	Gestionnaire du Fonds :	EHP Funds Inc.
Date de création de la catégorie :	Le 1 ^{er} janvier 2019	Gestionnaire de portefeuille :	EHP Funds Inc.
Valeur totale du Fonds au 1 ^{er} janvier 2019 :	Non disponible parce que le Fonds est nouveau	Distributions :	En décembre de chaque année
Ratio des frais de gestion (RFG) :	Non disponible parce que le Fonds est nouveau	Placement minimal :	Placement minimal initial de 2 000 \$ US, placement minimal ultérieur de 500 \$ US
Effet de levier : L'exposition brute globale du Fonds ne doit pas être supérieure à 300 % de sa valeur liquidative, calculée quotidiennement. Dans une conjoncture du marché normale, l'exposition brute globale du Fonds devrait se situer dans une fourchette de 100 % à 225 % de sa valeur liquidative.			

Quel type de placement le Fonds fait-il?

L'objectif de placement du Fonds est de générer un rendement total positif au cours d'un cycle du marché, quelle que soit la conjoncture ou l'orientation générale du marché, qui présente une faible corrélation avec les marchés des titres de participation. Le Fonds utilise des stratégies de placement alternatives, notamment des stratégies visant des arbitrages de fusions, des positions acheteur et vendeur sur des titres de participation, des arbitrages de titres convertibles et des positions acheteur et vendeur sur des titres de crédit, en investissant, dans le cadre de la réalisation de ces stratégies, dans des titres de participation négociés sur des marchés de pays développés, des titres à revenu fixe, des titres convertibles, des FNB de titres à revenu fixe, des FNB de titres de participation, des sociétés d'acquisition à vocation spécifique (des « SAVS ») et des contrats dérivés à terme sur titres du Trésor. Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de ses actifs nets, et même davantage, dans des titres de participation d'émetteurs étrangers. Le Fonds effectue des ventes à découvert et/ou des emprunts aux fins de placement.

L'exposition brute globale du Fonds ne doit pas dépasser les limites relatives à l'utilisation d'un levier financier qui sont décrites à la rubrique « Stratégies de placement » du prospectus simplifié du Fonds ou tel qu'il est permis par les lois sur les valeurs mobilières applicables.

Les graphiques suivants donnent un aperçu des placements du Fonds au 1^{er} janvier 2019.

10 principaux placements (au 1^{er} janvier 2019)

Cette information n'est pas disponible parce que le Fonds est nouveau.

Répartition des placements (au 1^{er} janvier 2019)

Cette information n'est pas disponible parce que le Fonds est nouveau.

Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Le gestionnaire estime que la volatilité de ce fonds est de **faible à moyen**.

Puisqu'il s'agit d'un nouveau fonds, le niveau de risque ne constitue qu'une estimation faite par le gestionnaire. En règle générale, ce niveau est établi en fonction de la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du Fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds? » dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des fonds, ce Fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du Fonds?

Cette section vous indique le rendement annuel des parts de catégorie UA du Fonds au cours de la dernière année. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Ces frais réduisent le rendement de vos placements.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des parts de catégorie UA du Fonds au cours de la première année civile d'existence du Fonds. Il est important de noter que le rendement passé du Fonds n'est pas indicatif du rendement futur.

Cette information n'est pas disponible parce que le Fonds est nouveau.

Rendement moyen

Cette information n'est pas disponible parce que le Fonds est nouveau.

Meilleur et pire rendement sur 3 mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de catégorie UA du Fonds sur 3 mois depuis la création du Fonds. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer.

Cette information n'est pas disponible parce que le Fonds est nouveau.

À qui le fonds est-il destiné?

Ce Fonds peut vous convenir si :

- vous recherchez un portefeuille de placements alternatifs qui produit un rendement absolu, selon une faible corrélation, que vous détiendrez dans le cadre de votre portefeuille équilibré;
- vous voulez bénéficier d'une exposition à des possibilités d'arbitrage qui présentent une faible corrélation par rapport aux marchés des titres de participation;
- vous recherchez un placement à moyen ou à long terme; et
- vous pouvez tolérer un niveau de risque de faible à moyen.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le Fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de catégorie UA du Fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une catégorie et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition :

OPTION DE FRAIS D'ACQUISITION	CE QUE VOUS PAYEZ		COMMENT ÇA FONCTIONNE
	En pourcentage (%)	En dollars (\$)	
Frais d'acquisition initiaux	0 % à 5 % du montant que vous investissez	0 \$ à 50 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie	Vous négociez le taux avec votre représentant. Les frais d'acquisition initiaux sont déduits du montant que vous investissez et sont versés à votre représentant à titre de commission.

2. Frais du Fonds :

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du Fonds.

Les frais du Fonds se composent des frais de gestion, des frais d'exploitation et des frais d'opérations. Les frais de gestion annuels de la catégorie UA du Fonds correspondent à 1,90 % de la valeur liquidative des parts de catégorie UA du Fonds. Puisque ce Fonds est nouveau, les frais d'exploitation et d'opérations ne sont pas encore connus.

Le Fonds verse au gestionnaire une rémunération au rendement trimestrielle qui correspond à 15 % de l'écart positif entre le rendement total des parts de catégorie UA du Fonds et le rendement le plus élevé jamais atteint pour cette catégorie. Le rendement total est calculé après avoir pris en compte tous les autres frais du Fonds.

Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts du Fonds. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

Le gestionnaire verse la commission de suivi à la société de votre représentant. Il la prélève sur les frais de gestion et la calcule en fonction de la valeur de votre placement.

Pour les parts de catégorie UA du Fonds, le gestionnaire verse à la société de votre représentant une commission de suivi annuelle correspondant à 1 % de la valeur totale des parts de catégorie UA du Fonds détenues dans votre compte. Cette commission correspond à 10 \$ par tranche de 1 000 \$ investie.

3. Autres frais :

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais pour acheter, détenir, vendre ou échanger des parts de catégorie UA du Fonds.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Opérations à court terme inappropriées	Des frais correspondant à 2 % du montant substitué ou racheté vous seront facturés par le Fonds si vous réalisez des opérations à court terme inappropriées. Ces frais sont versés au Fonds.
Frais de substitution ou de reclassement	La société de votre courtier pourrait vous facturer des frais de substitution ou de reclassement, selon le cas, allant jusqu'à 2 % établis en fonction de la valeur liquidative de la catégorie de parts donnée d'un Fonds dont vous faites la substitution ou le reclassement. Vous pouvez négocier ces frais avec votre représentant. Les frais de courtier liés aux substitutions et aux reclassements sont réglés au moyen du rachat des parts que vous détenez.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par les lois sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Fonds, communiquez avec EHP Funds Inc. ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du Fonds constituent les documents légaux du Fonds.

EHP Funds Inc.
45 Hazelton Avenue, Bureau B
Toronto (Ontario) M5R 2E3

Téléphone : 416-360-0310
Numéro sans frais : 1-833-360-3100
Courriel : info@ehpfunds.com
www.ehpfunds.com

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les OPC, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.

APERÇU DU FONDS

Fonds alternatif EHP Arbitrage mondial

Parts de catégorie F

Le 1^{er} janvier 2019



Le présent document renferme des renseignements essentiels sur les parts de catégorie F du Fonds alternatif EHP Arbitrage mondial (le « Fonds »). Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec EHP Funds Inc. (le « gestionnaire ») au numéro sans frais 1-833-360-3100 ou au 416-360-0310 (les appels à frais virés sont acceptés), ou à l'adresse info@ehpfunds.com, ou visitez le www.ehpfunds.com.

Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Ce Fonds est un fonds alternatif. Il a la capacité d'investir dans différentes catégories d'actifs ou de recourir à des stratégies de placement qui ne peuvent être utilisées par les OPC traditionnels. Parmi les stratégies particulières qui distinguent ce Fonds d'un OPC traditionnel, on compte l'utilisation accrue d'instruments dérivés à des fins de couverture ou à d'autres fins que des fins de couverture, une capacité accrue de vente de titres à découvert, ainsi que la possibilité d'emprunter des liquidités à des fins de placement. Même si ces stratégies sont utilisées conformément aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds, dans certaines conditions du marché, il est possible qu'elles contribuent à accélérer le rythme auquel votre placement perd de la valeur.

BREF APERÇU

Code du Fonds :	EHF600F	Gestionnaire du Fonds :	EHP Funds Inc.
Date de création de la catégorie :	Le 10 août 2018	Gestionnaire de portefeuille :	EHP Funds Inc.
Valeur totale du Fonds au 1 ^{er} janvier 2019 :	Non disponible parce que le Fonds est nouveau	Distributions :	En décembre de chaque année
Ratio des frais de gestion (RFG) :	Non disponible parce que le Fonds est nouveau	Placement minimal :	Placement minimal initial de 2 000 \$, placement minimal ultérieur de 500 \$
Effet de levier : L'exposition brute globale du Fonds ne doit pas être supérieure à 300 % de sa valeur liquidative, calculée quotidiennement. Dans une conjoncture du marché normale, l'exposition brute globale du Fonds devrait se situer dans une fourchette de 100 % à 225 % de sa valeur liquidative.			

Quel type de placement le Fonds fait-il?

L'objectif de placement du Fonds est de générer un rendement total positif au cours d'un cycle du marché, quelle que soit la conjoncture ou l'orientation générale du marché, qui présente une faible corrélation avec les marchés des titres de participation. Le Fonds utilise des stratégies de placement alternatives, notamment des stratégies visant des arbitrages de fusions, des positions acheteur et vendeur sur des titres de participation, des arbitrages de titres convertibles et des positions acheteur et vendeur sur des titres de crédit, en investissant, dans le cadre de la réalisation de ces stratégies, dans des titres de participation négociés sur des marchés de pays développés, des titres à revenu fixe, des titres convertibles, des FNB de titres à revenu fixe, des FNB de titres de participation, des sociétés d'acquisition à vocation spécifique (des « SAVS ») et des contrats dérivés à terme sur titres du Trésor. Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de ses actifs nets, et même davantage, dans des titres de participation d'émetteurs étrangers. Le Fonds effectue des ventes à découvert et/ou des emprunts aux fins de placement.

L'exposition brute globale du Fonds ne doit pas dépasser les limites relatives à l'utilisation d'un levier financier qui sont décrites à la rubrique « Stratégies de placement » du prospectus simplifié du Fonds ou tel qu'il est permis par les lois sur les valeurs mobilières applicables.

Les graphiques suivants donnent un aperçu des placements du Fonds au 1^{er} janvier 2019.

10 principaux placements (au 1^{er} janvier 2019)

Cette information n'est pas disponible parce que le Fonds est nouveau.

Répartition des placements (au 1^{er} janvier 2019)

Cette information n'est pas disponible parce que le Fonds est nouveau.

Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Le gestionnaire estime que la volatilité de ce fonds est de **faible à moyen**.

Puisqu'il s'agit d'un nouveau fonds, le niveau de risque ne constitue qu'une estimation faite par le gestionnaire. En règle générale, ce niveau est établi en fonction de la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du Fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds? » dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des fonds, ce Fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du Fonds?

Cette section vous indique le rendement annuel des parts de catégorie F du Fonds au cours de la dernière année. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Ces frais réduisent le rendement de vos placements.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des parts de catégorie F du Fonds au cours de la première année civile d'existence du Fonds. Il est important de noter que le rendement passé du Fonds n'est pas indicatif du rendement futur.

Cette information n'est pas disponible parce que le Fonds est nouveau.

Rendement moyen

Cette information n'est pas disponible parce que le Fonds est nouveau.

Meilleur et pire rendement sur 3 mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de catégorie F du Fonds sur 3 mois depuis la création du Fonds. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer.

Cette information n'est pas disponible parce que le Fonds est nouveau.

À qui le fonds est-il destiné?

Ce Fonds peut vous convenir si :

- vous recherchez un portefeuille de placements alternatifs qui produit un rendement absolu, selon une faible corrélation, que vous détiendrez dans le cadre de votre portefeuille équilibré;
- vous voulez bénéficier d'une exposition à des possibilités d'arbitrage qui présentent une faible corrélation par rapport aux marchés des titres de participation;
- vous recherchez un placement à moyen ou à long terme; et
- vous pouvez tolérer un niveau de risque de faible à moyen.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le Fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de catégorie F du Fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une catégorie et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition :

Aucuns frais d'acquisition ne sont payables à l'achat de parts de catégorie F du Fonds.

2. Frais du Fonds :

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du Fonds.

Les frais du Fonds se composent des frais de gestion, des frais d'exploitation et des frais d'opérations. Les frais de gestion annuels de la catégorie F du Fonds correspondent à 0,90 % de la valeur liquidative des parts de catégorie F du Fonds. Puisque ce Fonds est nouveau, les frais d'exploitation et d'opérations ne sont pas encore connus.

Le Fonds verse au gestionnaire une rémunération au rendement trimestrielle qui correspond à 15 % de l'écart positif entre le rendement total des parts de catégorie F du Fonds et le rendement le plus élevé jamais atteint pour cette catégorie. Le rendement total est calculé après avoir pris en compte tous les autres frais du Fonds.

Renseignements sur la commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est payable à la société de votre représentant à l'égard des parts de catégorie F du Fonds.

3. Autres frais :

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais pour acheter, détenir, vendre ou échanger des parts de catégorie F du Fonds.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Opérations à court terme inappropriées	Des frais correspondant à 2 % du montant substitué ou racheté vous seront facturés par le Fonds si vous réalisez des opérations à court terme inappropriées. Ces frais sont versés au Fonds.
Frais de substitution ou de reclassement	La société de votre courtier pourrait vous facturer des frais de substitution ou de reclassement, selon le cas, allant jusqu'à 2 % établis en fonction de la valeur liquidative de la catégorie de parts donnée d'un Fonds dont vous faites la substitution ou le reclassement. Vous pouvez négocier ces frais avec votre représentant. Les frais de courtier liés aux substitutions et aux reclassements sont réglés au moyen du rachat des parts que vous détenez.
Rémunération à l'acte	Vous pouvez souscrire des parts de catégorie F si vous détenez un compte à la commission ou un compte global à l'égard duquel vous payez des frais directement auprès de la société de votre représentant.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par les lois sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Fonds, communiquez avec EHP Funds Inc. ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du Fonds constituent les documents légaux du Fonds.

EHP Funds Inc.

45 Hazelton Avenue, Bureau B
Toronto (Ontario) M5R 2E3

Téléphone : 416-360-0310
Numéro sans frais : 1-833-360-3100
Courriel : info@ehpfunds.com
www.ehpfunds.com

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les OPC, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.

APERÇU DU FONDS

Fonds alternatif EHP Arbitrage mondial
Parts de catégorie UF (catégorie en dollars américains)
Le 1^{er} janvier 2019



Le présent document renferme des renseignements essentiels sur les parts de catégorie UF du Fonds alternatif EHP Arbitrage mondial (le « Fonds »). Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec EHP Funds Inc. (le « gestionnaire ») au numéro sans frais 1-833-360-3100 ou au 416-360-0310 (les appels à frais virés sont acceptés), ou à l'adresse info@ehpfunds.com, ou visitez le www.ehpfunds.com.

Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Ce Fonds est un fonds alternatif. Il a la capacité d'investir dans différentes catégories d'actifs ou de recourir à des stratégies de placement qui ne peuvent être utilisées par les OPC traditionnels. Parmi les stratégies particulières qui distinguent ce Fonds d'un OPC traditionnel, on compte l'utilisation accrue d'instruments dérivés à des fins de couverture ou à d'autres fins que des fins de couverture, une capacité accrue de vente de titres à découvert, ainsi que la possibilité d'emprunter des liquidités à des fins de placement. Même si ces stratégies sont utilisées conformément aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds, dans certaines conditions du marché, il est possible qu'elles contribuent à accélérer le rythme auquel votre placement perd de la valeur.

BREF APERÇU

Code du Fonds :	EHF600UF	Gestionnaire du Fonds :	EHP Funds Inc.
Date de création de la catégorie :	Le 10 août 2018	Gestionnaire de portefeuille :	EHP Funds Inc.
Valeur totale du Fonds au 1 ^{er} janvier 2019 :	Non disponible parce que le Fonds est nouveau	Distributions :	En décembre de chaque année
Ratio des frais de gestion (RFG) :	Non disponible parce que le Fonds est nouveau	Placement minimal :	Placement minimal initial de 2 000 \$ US, placement minimal ultérieur de 500 \$ US
Effet de levier : L'exposition brute globale du Fonds ne doit pas être supérieure à 300 % de sa valeur liquidative, calculée quotidiennement. Dans une conjoncture du marché normale, l'exposition brute globale du Fonds devrait se situer dans une fourchette de 100 % à 225 % de sa valeur liquidative.			

Quel type de placement le Fonds fait-il?

L'objectif de placement du Fonds est de générer un rendement total positif au cours d'un cycle du marché, quelle que soit la conjoncture ou l'orientation générale du marché, qui présente une faible corrélation avec les marchés des titres de participation. Le Fonds utilise des stratégies de placement alternatives, notamment des stratégies visant des arbitrages de fusions, des positions acheteur et vendeur sur des titres de participation, des arbitrages de titres convertibles et des positions acheteur et vendeur sur des titres de crédit, en investissant, dans le cadre de la réalisation de ces stratégies, dans des titres de participation négociés sur des marchés de pays développés, des titres à revenu fixe, des titres convertibles, des FNB de titres à revenu fixe, des FNB de titres de participation, des sociétés d'acquisition à vocation spécifique (des « SAVS ») et des contrats dérivés à terme sur titres du Trésor. Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de ses actifs nets, et même davantage, dans des titres de participation d'émetteurs étrangers. Le Fonds effectue des ventes à découvert et/ou des emprunts aux fins de placement.

L'exposition brute globale du Fonds ne doit pas dépasser les limites relatives à l'utilisation d'un levier financier qui sont décrites à la rubrique « Stratégies de placement » du prospectus simplifié du Fonds ou tel qu'il est permis par les lois sur les valeurs mobilières applicables.

Les graphiques suivants donnent un aperçu des placements du Fonds au 1^{er} janvier 2019.

10 principaux placements (au 1^{er} janvier 2019)

Cette information n'est pas disponible parce que le Fonds est nouveau.

Répartition des placements (au 1^{er} janvier 2019)

Cette information n'est pas disponible parce que le Fonds est nouveau.

Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Le gestionnaire estime que la volatilité de ce fonds est de **faible à moyen**.

Puisqu'il s'agit d'un nouveau fonds, le niveau de risque ne constitue qu'une estimation faite par le gestionnaire. En règle générale, ce niveau est établi en fonction de la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du Fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds? » dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des fonds, ce Fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du Fonds?

Cette section vous indique le rendement annuel des parts de catégorie UF du Fonds au cours de la dernière année. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Ces frais réduisent le rendement de vos placements.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des parts de catégorie UF du Fonds au cours de la première année civile d'existence du Fonds. Il est important de noter que le rendement passé du Fonds n'est pas indicatif du rendement futur.

Cette information n'est pas disponible parce que le Fonds est nouveau.

Rendement moyen

Cette information n'est pas disponible parce que le Fonds est nouveau.

Meilleur et pire rendement sur 3 mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de catégorie UF du Fonds sur 3 mois depuis la création du Fonds. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer.

Cette information n'est pas disponible parce que le Fonds est nouveau.

À qui le fonds est-il destiné?

Ce Fonds peut vous convenir si :

- vous recherchez un portefeuille de placements alternatifs qui produit un rendement absolu, selon une faible corrélation, que vous détiendrez dans le cadre de votre portefeuille équilibré;
- vous voulez bénéficier d'une exposition à des possibilités d'arbitrage qui présentent une faible corrélation par rapport aux marchés des titres de participation;
- vous recherchez un placement à moyen ou à long terme; et
- vous pouvez tolérer un niveau de risque de faible à moyen.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le Fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de catégorie UF du Fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une catégorie et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition :

Aucuns frais d'acquisition ne sont payables à l'achat de parts de catégorie UF du Fonds.

2. Frais du Fonds :

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du Fonds.

Les frais du Fonds se composent des frais de gestion, des frais d'exploitation et des frais d'opérations. Les frais de gestion annuels de la catégorie UF du Fonds correspondent à 0,90 % de la valeur liquidative des parts de catégorie UF du Fonds. Puisque ce Fonds est nouveau, les frais d'exploitation et d'opérations ne sont pas encore connus.

Le Fonds verse au gestionnaire une rémunération au rendement trimestrielle qui correspond à 15 % de l'écart positif entre le rendement total des parts de catégorie UF du Fonds et le rendement le plus élevé jamais atteint pour cette catégorie. Le rendement total est calculé après avoir pris en compte tous les autres frais du Fonds.

Renseignements sur la commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est payable à la société de votre représentant à l'égard des parts de catégorie UF du Fonds.

3. Autres frais :

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais pour acheter, détenir, vendre ou échanger des parts de catégorie UF du Fonds.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Opérations à court terme inappropriées	Des frais correspondant à 2 % du montant substitué ou racheté vous seront facturés par le Fonds si vous réalisez des opérations à court terme inappropriées. Ces frais sont versés au Fonds.
Frais de substitution ou de reclassement	La société de votre courtier pourrait vous facturer des frais de substitution ou de reclassement, selon le cas, allant jusqu'à 2 % établis en fonction de la valeur liquidative de la catégorie de parts donnée d'un Fonds dont vous faites la substitution ou le reclassement. Vous pouvez négocier ces frais avec votre représentant. Les frais de courtier liés aux substitutions et aux reclassements sont réglés au moyen du rachat des parts que vous détenez.
Rémunération à l'acte	Vous pouvez souscrire des parts de catégorie UF si vous détenez un compte à la commission ou un compte global à l'égard duquel vous payez des frais directement auprès de la société de votre représentant.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par les lois sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Fonds, communiquez avec EHP Funds Inc. ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du Fonds constituent les documents légaux du Fonds.

EHP Funds Inc.

45 Hazelton Avenue, Bureau B
Toronto (Ontario) M5R 2E3

Téléphone : 416-360-0310
Numéro sans frais : 1-833-360-3100
Courriel : info@ehpfunds.com
www.ehpfunds.com

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les OPC, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.

APERÇU DU FONDS

Fonds alternatif EHP Arbitrage mondial

Parts de catégorie I

Le 1^{er} janvier 2019



Le présent document renferme des renseignements essentiels sur les parts de catégorie I du Fonds alternatif EHP Arbitrage mondial (le « Fonds »). Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec EHP Funds Inc. (le « gestionnaire ») au numéro sans frais 1-833-360-3100 ou au 416-360-0310 (les appels à frais virés sont acceptés), ou à l'adresse info@ehpfunds.com, ou visitez le www.ehpfunds.com.

Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Ce Fonds est un fonds alternatif. Il a la capacité d'investir dans différentes catégories d'actifs ou de recourir à des stratégies de placement qui ne peuvent être utilisées par les OPC traditionnels. Parmi les stratégies particulières qui distinguent ce Fonds d'un OPC traditionnel, on compte l'utilisation accrue d'instruments dérivés à des fins de couverture ou à d'autres fins que des fins de couverture, une capacité accrue de vente de titres à découvert, ainsi que la possibilité d'emprunter des liquidités à des fins de placement. Même si ces stratégies sont utilisées conformément aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds, dans certaines conditions du marché, il est possible qu'elles contribuent à accélérer le rythme auquel votre placement perd de la valeur.

BREF APERÇU

Code du Fonds :	EHF600I	Gestionnaire du Fonds :	EHP Funds Inc.
Date de création de la catégorie :	Le 10 août 2018	Gestionnaire de portefeuille :	EHP Funds Inc.
Valeur totale du Fonds au 1 ^{er} janvier 2019 :	Non disponible parce que le Fonds est nouveau	Distributions :	En décembre de chaque année
Ratio des frais de gestion (RFG) :	Non disponible parce que le Fonds est nouveau	Placement minimal :	Placement minimal initial de 2 000 \$, placement minimal ultérieur de 500 \$
Effet de levier : L'exposition brute globale du Fonds ne doit pas être supérieure à 300 % de sa valeur liquidative, calculée quotidiennement. Dans une conjoncture du marché normale, l'exposition brute globale du Fonds devrait se situer dans une fourchette de 100 % à 225 % de sa valeur liquidative.			

Quel type de placement le Fonds fait-il?

L'objectif de placement du Fonds est de générer un rendement total positif au cours d'un cycle du marché, quelle que soit la conjoncture ou l'orientation générale du marché, qui présente une faible corrélation avec les marchés des titres de participation. Le Fonds utilise des stratégies de placement alternatives, notamment des stratégies visant des arbitrages de fusions, des positions acheteur et vendeur sur des titres de participation, des arbitrages de titres convertibles et des positions acheteur et vendeur sur des titres de crédit, en investissant, dans le cadre de la réalisation de ces stratégies, dans des titres de participation négociés sur des marchés de pays développés, des titres à revenu fixe, des titres convertibles, des FNB de titres à revenu fixe, des FNB de titres de participation, des sociétés d'acquisition à vocation spécifique (des « SAVS ») et des contrats dérivés à terme sur titres du Trésor. Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de ses actifs nets, et même davantage, dans des titres de participation d'émetteurs étrangers. Le Fonds effectue des ventes à découvert et/ou des emprunts aux fins de placement.

L'exposition brute globale du Fonds ne doit pas dépasser les limites relatives à l'utilisation d'un levier financier qui sont décrites à la rubrique « Stratégies de placement » du prospectus simplifié du Fonds ou tel qu'il est permis par les lois sur les valeurs mobilières applicables.

Les graphiques suivants donnent un aperçu des placements du Fonds au 1^{er} janvier 2019.

10 principaux placements (au 1^{er} janvier 2019)

Cette information n'est pas disponible parce que le Fonds est nouveau.

Répartition des placements (au 1^{er} janvier 2019)

Cette information n'est pas disponible parce que le Fonds est nouveau.

Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Le gestionnaire estime que la volatilité de ce fonds est de **faible à moyen**.

Puisqu'il s'agit d'un nouveau fonds, le niveau de risque ne constitue qu'une estimation faite par le gestionnaire. En règle générale, ce niveau est établi en fonction de la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du Fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds? » dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des fonds, ce Fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du Fonds?

Cette section vous indique le rendement annuel des parts de catégorie I du Fonds au cours de la dernière année. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Ces frais réduisent le rendement de vos placements.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des parts de catégorie I du Fonds au cours de la première année civile d'existence du Fonds. Il est important de noter que le rendement passé du Fonds n'est pas indicatif du rendement futur.

Cette information n'est pas disponible parce que le Fonds est nouveau.

Rendement moyen

Cette information n'est pas disponible parce que le Fonds est nouveau.

Meilleur et pire rendement sur 3 mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de catégorie I du Fonds sur 3 mois depuis la création du Fonds. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer.

Cette information n'est pas disponible parce que le Fonds est nouveau.

À qui le fonds est-il destiné?

Ce Fonds peut vous convenir si :

- vous recherchez un portefeuille de placements alternatifs qui produit un rendement absolu, selon une faible corrélation, que vous détiendrez dans le cadre de votre portefeuille équilibré;
- vous voulez bénéficier d'une exposition à des possibilités d'arbitrage qui présentent une faible corrélation par rapport aux marchés des titres de participation;
- vous recherchez un placement à moyen ou à long terme; et
- vous pouvez tolérer un niveau de risque de faible à moyen.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le Fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de catégorie I du Fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une catégorie et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition :

Aucuns frais d'acquisition ne sont payables à l'achat de parts de catégorie I du Fonds.

2. Frais du Fonds :

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du Fonds.

Les investisseurs dans des parts de catégorie I du Fonds négocient et règlent les frais de gestion et la rémunération au rendement (s'il y a lieu) directement auprès du gestionnaire. Puisque ce Fonds est nouveau, les frais d'exploitation et d'opérations ne sont pas encore connus.

Renseignements sur la commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est payable à la société de votre représentant à l'égard des parts de catégorie I du Fonds.

3. Autres frais :

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais pour acheter, détenir, vendre ou échanger des parts de catégorie I du Fonds.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Opérations à court terme inappropriées	Des frais correspondant à 2 % du montant substitué ou racheté vous seront facturés par le Fonds si vous réalisez des opérations à court terme inappropriées. Ces frais sont versés au Fonds.
Frais de substitution ou de reclassement	La société de votre courtier pourrait vous facturer des frais de substitution ou de reclassement, selon le cas, allant jusqu'à 2 % établis en fonction de la valeur liquidative de la catégorie de parts donnée d'un Fonds dont vous faites la substitution ou le reclassement. Vous pouvez négocier ces frais avec votre représentant. Les frais de courtier liés aux substitutions et aux reclassements sont réglés au moyen du rachat des parts que vous détenez.
Frais de gestion	Les frais de gestion annuels à l'égard des parts de catégorie I sont négociés et payés par l'investisseur et ceux-ci ne peuvent excéder 1,9 % de la valeur liquidative des parts de catégorie I.
Rémunération au rendement	Les investisseurs dans les parts de catégorie I peuvent négocier la rémunération au rendement (conformément aux exigences réglementaires applicables) devant être payée par l'investisseur ou même négocier de ne payer aucune rémunération au rendement.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par les lois sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Fonds, communiquez avec EHP Funds Inc. ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du Fonds constituent les documents légaux du Fonds.

EHP Funds Inc.
45 Hazelton Avenue, Bureau B
Toronto (Ontario) M5R 2E3

Téléphone : 416-360-0310
Numéro sans frais : 1-833-360-3100
Courriel : info@ehpfunds.com
www.ehpfunds.com

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les OPC, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.